

Le Conseil général
aux côtés des Valdoisiens

val
d'oise 
le département



**Téléassistance
avec détection de chute
& soutien psychologique**

“ C'est rassurant de savoir qu'en appuyant sur un bouton,
on peut obtenir du secours 24h/24. ”

+ d'info sur senior.valdoise.fr



/ConseilGeneralduValdoise



/Valdoise

Le Conseil général accompagne l'ensemble des Valdoisiens tout au long de la vie. Chef de file des politiques de solidarité au niveau départemental, il apporte un soutien tout particulier aux Valdoisiens les plus fragiles parmi lesquelles les personnes âgées dépendantes.

Celles-ci peuvent notamment solliciter l'attribution d'allocations comme l'APA (l'Aide Personnalisée d'Autonomie) et bénéficier de dispositifs mis en place par le Conseil général pour apporter une réponse adaptée à leurs besoins.

Parmi ces dispositifs, la téléassistance vise à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées. Ce service est à votre écoute 24h sur 24 et plus de 8 500 personnes y ont d'ores et déjà recours dans le Val d'Oise.

Les bénéficiaires de la téléassistance peuvent également recourir à :

- > un service d'assistance psychologique par téléphone,
- > la possibilité de recevoir des messages ou recommandations sur son téléphone, par exemple en cas de canicule ou de grand froid.

Ce service de téléassistance propose également la détection de chute et n'entraîne plus de surcoût pour les personnes sans ligne téléphonique fixe.

Arnaud BAZIN
Président du Conseil général
du Val d'Oise

TÉLÉASSISTANCE

►► A quoi sert-elle ?

La téléassistance, dispositif mis en place par le Conseil général du Val d'Oise, permet de vivre chez soi en toute sérénité. C'est un système qui évite de vivre dans la peur du malaise ou de la chute en offrant une voie de recours pour se sentir rassuré en permanence.

►► Quelle est son utilité ?

Elle permet à une personne âgée d'obtenir rapidement de l'aide ou du secours 24h/24 depuis son domicile quel que soit le problème rencontré en pressant le bouton d'une télécommande qu'elle porte sur elle.

►► Comment ça fonctionne ?

Il suffit de brancher le transmetteur sur la ligne téléphonique et une prise secteur. La télécommande permet de déclencher à distance un appel par simple pression du doigt et d'être donc relié à la centrale d'écoute à toute heure du jour ou de la nuit.

►► Une télécommande ?

C'est le déclencheur de l'alarme. La télécommande est étanche. Vous pouvez choisir :



- > une télécommande «classique» qui se porte en collier ou se clipse,
- > une télécommande montre,
- > une télécommande qui détecte également les chutes.*



►► Un transmetteur ?

Il se compose d'un transmetteur doté d'un haut-parleur et d'un micro relié à une centrale de réception. Lorsqu'une alarme est lancée par le bénéficiaire, le numéro de la centrale est aussitôt composé.

Ainsi quelque soit l'endroit de l'habitation où se trouve la personne âgée, elle peut lancer un appel sans décrocher le combiné de son téléphone.

Si elle n'est pas en mesure de répondre à l'opérateur, celui-ci déclenche alors une intervention (services de secours appropriés, famille, amis, voisins).

La portée de l'appareil est de 100 mètres. Un dépositaire de clés devra être désigné pour vous apporter le réconfort avant l'arrivée des secours et leur faciliter l'accès au domicile si besoin.

*conditions de fonctionnement à voir avec la société VITARIS

►► Installation d'urgence ?

En cas d'urgence médicale, l'installation peut être réalisée dans les 3 heures calendaires* sur demande du bénéficiaire ; le délai hors cas d'urgence est de 48 heures calendaires*.

►► Quel effet sur les personnes âgées ?

Il prévient de tout besoin et permet aussi de se sentir moins seul par la présence rassurante des opérateurs qui sont à l'écoute à toute heure du jour ou de la nuit.

►► Quelle fiabilité ?

Les appareils sont automatiquement testés toutes les semaines afin de vérifier que la ligne téléphonique ne présente aucun problème.

►► Coupure de courant ? Panne ?

En cas de coupure de courant, l'appareil continue de fonctionner au moyen d'une batterie qui prendra le relais pendant 40 heures maximum.

En cas de panne, vous contactez le numéro d'appel azur disponible 24h/24. La maintenance intervient après prise de rendez-vous préalable avec l'abonné et/ou ses proches dans un délai maximum de 3 heures. **

►► Parrainage

Il est recommandé de désigner un correspondant détenteur de clés, de façon à limiter les interventions des secours suite notamment aux chutes sans gravité.

Pour les personnes isolées, des solutions existent (boîtes à clé, prestataires locaux...) ; rapprochez-vous de VITARIS au n° AZUR 0810 45 90 95 pour toute information.

Vous n'avez pas de téléphone ou vous êtes en dégroupage total*

Un système spécifique peut vous être proposé.

Pour toute précision, vous pouvez contacter VITARIS au

► N°Azur 0 810 45 90 95

0,06 € TTC/MN

* calendaire : dans la limite des heures ouvrables (9h-18h y compris le week-end)

** sous réserve de disponibilités.

Si vous rencontrez des difficultés morales dans votre quotidien, vous pouvez avoir accès à une assistance psychologique par téléphone. Composée d'un pôle de psychologues cliniciens diplômés, cette assistance sera à votre écoute et vous apportera un soutien et une aide.

►► **Comment ça marche ?**

Le pôle psychologie, averti de votre appel, prendra alors contact avec vous dans les meilleurs délais possibles. Il fonctionne de 8h à 22h, 7 jours sur 7. Par ailleurs, lorsqu'il leur apparaît que vous rencontrez des difficultés particulières pouvant affecter votre moral, les psychologues sont eux-mêmes susceptibles de vous contacter pour prendre de vos nouvelles.

Il vous appartient alors de décider si vous souhaitez donner suite ou non à cette prise de contact.

►► **Combien ça coûte ?**

Ce service est compris dans la prestation de l'opérateur de la télé-assistance. Il n'engendre donc pas de coût supplémentaire pour les abonnés à la téléassistance.

ADRESSES UTILES

►► Pour obtenir la téléassistance et le soutien psychologique

1

Vous êtes :

> imposable ou non sur les revenus et bénéficiaire de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)

> ni imposable sur les revenus ni bénéficiaire de l'APA

adressez-vous au :

Conseil général du Val d'Oise

Direction des Personnes âgées

Tel : 01 34 25 76 86 – 01 34 25 10 74

teleassistance@valdoise.fr

Sur le site : seniors.valdoise.fr (l'imprimé est téléchargeable)

Ou Àuprès de votre mairie

Ou Àuprès de votre Centre communal d'action sociale

2

Vous êtes imposable sur les revenus et non bénéficiaire de l'APA
ou

Pour toutes les mises à jour concernant votre fiche abonné

adressez-vous à VITARIS au n° AZUR :

 **N°Azur 0 810 45 90 95**

0,06 € TTC/MN

teleassistance95@vitaris.fr

+ d'info sur senior.valdoise.fr